L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS:
DIMANCHE MATIN, 6 OCTOBRE [illegible]

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Nous prions les citoyens qui désirent voter en novembre prochain de prendre note:

1°. Que les certificats d'enregistrement 1868 ne sont plus valables;

2°. Que ceux qui, enregistrés en 1870, ont depuis changé de Ward, doivent se faire enregistrer dans le Ward de leur nouveau domicile;

3°. Que les bureaux d'enregistrement doivent fermer dix jours avant l'élection et qu'il est bon de ne pas attendre au dernier moment.

4°. [illegible] ceux qui sont [illegible] enregistrer en [illegible] doivent s'assurer [illegible] leur certificat [illegible] pas égaré avant la fermeture de l'enregistrement.

Les Nominations.

L'objet de la convention réformiste a été évidemment de donner le ton aux autres conventions pour les désignations à faire parmi les nombreux candidats présentés pour les emplois de paroisses. Nous nous plaisons à reconnaître que l'impression produite dans la communauté par l'ensemble des nominations faites par la convention a été très favorable. Les noms mis en avant pour les fonctions législatives, municipales et judiciaires sont généralement ceux de citoyens respectables, populaires et capables. Le nom qui est à la tête de la liste pour la mairie, celui de M. Chas. J. Leeds, est de ceux qui commandent l'estime universelle; c'est un nom que nous pouvons appeler irréprochable, car celui qui le porte, natif de la Nouvelle-Orléans, occupe dans la communauté une haute position qui le rend indépendant de toutes les coteries de spéculateurs, et il a donné des preuves non équivoques de sa sincérité comme partisan des réformes. Comme sénateurs, nous ne saurions désirer des hommes plus éclairés et plus désintéressés que MM. B. F. Jonas, Carleton Hunt et Ed. Booth, et parmi les représentants proposés, nous voyons avec plaisir des noms comme ceux de MM. Shakspeare, Ed. Burke, D. P. Scanlan, W. O. Denegre, Hugh McCloskey, Ernest Forstall, V. O. King, Fergus Fusslier, G. D. Rogers, W. C. Raymond, J. A. Blaffer, Théo. Forstall; nous parlons seulement de ceux qui nous sont connus.

Nous avons vu avec une grande satisfaction les noms de T. Wharton Collens et de Paul E. Théard rétablis sur la liste des juges proposés. Parmi les administrateurs les noms de MM. John Calhoun, John Yoeends, général A. Blanchard sont les seuls qui nous soient personnellement connus et ces choix sont excellents.

Il y a certainement parmi les autres candidats présentés des noms très respectables aussi et qui pourraient être placés à côté de ceux qui sont sur la liste réformiste. La convention l'a compris et elle a nommé un comité qui est autorisé à modifier la liste arrêtée, dans le but d'effectuer une fusion avec le parti démocrate, et si faire se peut avec le parti libéral. En prenant les devants pour les nominations, cette assemblée n'a pas entendu, croyons-nous, dicter aux deux autres partis les choix qu'ils auraient à faire. Comme nous l'avons dit plus haut, elle a voulu donner le ton aux nominations en ne choisissant que des candidats dignes d'occuper les postes pour lesquels ils sont respectivement désignés.

La convention démocratique de paroisse, composée des délégués élus hier soir, se réunira lundi. En présence des nominations déjà faites elle doit éviter deux écueils. Elle ne doit ni se montrer jalouse de l'initiative prise par les réformistes en écartant les candidats déjà choisis uniquement parce qu'ils ont été déjà nommés par une organisation différente, ni accepter servilement toutes les nominations déjà faites.

Si cette convention veut remplir dignement son mandat et répondre aux vœux de la communauté, il faut qu'elle s'inspire du même esprit qui a guidé la convention réformiste dans ses travaux. Qu'elle pèse impartialement les titres des divers candidats réformistes et de leurs concurrents et qu'elle nomme ceux qui lui paraîtront les plus dignes. Lorsqu'elle fera un choix différent de celui qui a déjà été fait par les réformistes, il faudra que le nom qu'elle mettra en avant soit meilleur ou au moins égal sous tous les rapports à celui qu'elle écartera.

A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas encore le résultat de l'élection des délégués. Nous aimons à croire que les conseils de la presse conservatrice auront été suivis et que la composition de la convention démocratique ne le cèdera en rien à celle de la convention réformiste sous le rapport du désintéressement et des intentions patriotiques. Aussi espérons-nous que les délibérations de cette convention seront marquées par le même décorum et la même harmonie. Si nos espérances se réalisent, les différences qui pourront exister entre la liste des candidatures démocratiques et celle des candidatures réformistes, pourront facilement disparaître, car l'œuvre des comités de conférence sera facilitée par l'excellence des choix faits de part et d'autre.

C'est donc avec confiance que nous attendons l'issue des délibérations de la convention démocratique.

TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENT. — Le 1er novembre prochain, la Compagnie des machines à coudre de Grover & Baker aura transféré son établissement dans le vaste local encore occupé aujourd'hui par l'Association de la Banque Nationale d'Orléans, au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse. C'est là qu'on trouvera toujours un grand stock de ces célèbres machines qui sont si estimées, qui ont remporté tant de prix dans toutes les foires américaines du Sud et du Nord, et qui se sont vendues avec un si grand succès dans le monde entier. La grande supériorité des machines à coudre de Grover & Baker consiste à faire toute espèce de travaux sur toute espèce d'étoffes, d'être solides et durables, et d'une facilité d'opération qui les met à la portée de tout le monde. Nous avons vu des broderies admirables exécutées avec cette machine.

GRAND MAGASIN DE PIANOS. — Les pianistes qui voudraient essayer des pianos de diverses fabriques et les juger par comparaison, feraient bien d'aller visiter le magasin de MM. Zorn & Bremer, rue du Canal 176, entre les rues Baronne et Dryades, où ils trouveront des instruments de Pleyel, de Steck, de Hallett et de Cumston, à des prix excessivement favorables. MM. Zorn et Bremer annoncent qu'on peut avoir chez eux un excellent piano pour le prix avec lequel on n'aurait chez les autres qu'un instrument ordinaire ou inférieur. C'est là, certes, une raison pour aller au moins essayer les pianos qui sont exposés dans leur magasin.

GRAND MARCHÉ DE PIANOS. — Vu la langueur des affaires, M. Louis Grünewald annonce aujourd'hui qu'il continuera à offrir des pianos à des prix dont le paiement génera peu de monde, non seulement parce que ces prix sont modérés, mais encore parce qu'ils sont divisés en termes mensuels assez faibles pour qu'on puisse y faire face avec de simples économies de ménage. De cette manière chaque famille pourra avoir un piano à très bon marché. M. Grünewald peut en céder au prix de $75, $100, $150 et $175. Quant aux personnes qui veulent acheter des pianos neufs et les payer comptant, M. Grünewald, qui a un assortiment fort riche provenant des meilleures fabriques d'Europe et d'Amérique, est à même de leur en offrir des meilleurs et à très bon marché.

UN VASTE FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES A BON MARCHÉ. — Ce titre est exact. La maison Reiman & Cie., rue du Canal 131, a reçu pendant la semaine dernière un grand stock de soieries en addition à l'assortiment si étendu qu'elle avait déjà. Ces soieries sont de toutes sortes, de toutes nuances et qualités et d'une variété extraordinaire. A ce fonds de soieries il faut ajouter une riche importation de tissus français, anglais et allemands pour robes, une forte collection de toiles pour linge de table et de ménage, et enfin, des gants, des mouchoirs et calicots et une foule d'autres articles achetés aux encans de New-York, et qui peuvent être cédés à des prix exceptionnellement réduits. Ces prix, du reste, sont indiqués à la suite de chaque marchandise. [illegible] qu'on trouvera plus loin, et nous [illegible] qui ne sont plus engageants.

Revue des Journaux.

Sous ce titre "le grand objet," le *Picayune* développe cette idée que le peuple des Etats-Unis ne doit pas seulement s'attacher à corriger les abus dont il est victime, [illegible] formes d'oppression et de corruption, mais surtout s'élever tout à fait au-dessus des institutions, le despotisme qui a produit ces abus et cette corruption qui pourrait ne disparaître que momentanément pour se reproduire plus tard sous une forme encore plus onéreuse." Ce despotisme est, [illegible] la "loi supérieure" appliquée par la majorité du Congrès; il faut écarter cette doctrine sans laquelle il n'y a plus de liberté politique.

Le *Picayune*, dans une courte notice biographique rend un hommage mérité à notre estimable concitoyen C. J. Leeds, qui est né à la Nouvelle-Orléans en 1828 et qui est le directeur de la grande fonderie créée par son père en 1824. M. Leeds [illegible]

Les nominations de la Convention réformiste sont approuvées, en général, par par le *Times* qui donne quelques détails sur plusieurs des candidats. Le *Times* pense qu'il y aura des changements dans cette liste avant qu'elle soit définitivement présentée au peuple.

Les avantages [illegible] pour [illegible] les cotons de Galveston et de Mobile, forment le thème d'un autre article du *Times*. Le bon marché du fret fluvial augmentera ces avantages et, ajoute notre confrère, pour rendre la solution plus complète, il faut mener à bonne fin nos entreprises pour l'achèvement des voies ferrées.

Dans un article sur Wilson, le *Times* rappelle que ce candidat radical à la vice-présidence, a grossièrement insulté les Juifs et il reproduit le fameux ordre de Grant du 17 décembre 1862, ordonnant l'expulsion de tous les Juifs de son département. Il y aura, assurément, peu d'Israélites qui voteront pour ces deux candidats.

Le *Republican* publie une colonne pour essayer d'établir que les nominations réformistes signifient "répudiation" et cela parce que M. Charles J. Leeds fait partie de l'association de résistance aux taxes. Ce qui est un titre aux yeux de toute la population est un crime irrémissible à ceux des rédacteurs du *Republican*. Il faut que le choix de M. Leeds soit bien bon pour que ce journal subventionné le trouve si mauvais.

Les derniers événements du Rio Grande font penser au *Republican* qu'il y a un point noir de ce côté. Bah! son nouveau patron Grant est trop occupé de sa réélection pour donner son attention à la protection de nos frontières. La campagne électorale nécessite l'emploi de toutes ses troupes, et les Texiens devront se protéger eux mêmes.

Le *National Republican*, plus courtois, plus impartial et plus habile que son homonyme, reconnaît le caractère respectable de la Convention réformiste et la dignité et l'harmonie qui ont présidé aux délibérations de cette assemblée. Mais il ajoute que le parti réformiste, étant sans force numérique, s'est montré trop étroit dans ses idées en ne mettant aucun républicain sur sa liste. Il avoue, il est vrai, que les républicains n'ont pas recherché cet honneur et que si on le leur eût ravi, il n'est pas sûr que l'invitation eût été acceptée; mais selon lui, néanmoins, si cela eût été fait, cela eût paru gracieux à beaucoup de gens. Le *National Republican* trouve qu'il y a beaucoup de noms respectables et dignes sur la liste, entr'autres ceux de Leeds, Calhoun et Yoenes, mais il fait ses réserves pour d'autres.

LA QUESTION DE LA FILAIRE.

BAIE ST-LOUIS, 3 octobre 1872.

Mon cher Faget.

Je viens de lire votre intéressante lettre dans l'*Abeille* du 3 courant. Je commence par vous remercier de votre approbation; venant d'un médecin de votre mérite, c'est déjà une récompense de mon maigre travail.

Je vous dirai que mon premier titre était tout d'abord "*Cas rare: sont-ce des filaires?*" Je ne l'ai changé qu'après avoir lu, sur le sujet, les articles des Dictionnaires en 60, en 30 et en 15 volumes. Cette multiplicité de lectures, loin de m'éclairer, n'a fait que me rendre perplexe, ce qui n'arrive que trop souvent quand on consulte plusieurs opinions sur la même matière. J'ai bien trouvé, dans ces diverses lectures, les caractères anatomiques du filaire, mais n'ayant à ma disposition ni microscope, ni loupe, je n'ai eu aucun moyen de contrôle, ni de *diagnostic*. J'ai donc envoyé, aujourd'hui même au Dr. Lambert — c'est vous qui l'avez nommé — six des entozoaires extraits de la main de Mme Holdin, avec prière de s'associer quelques confrères pour examiner ces reptiles au microscope.

Je n'ai certe pas la prétention d'avoir découvert un ver nouveau: mon seul mérite, s'il y en a un quelconque, est de n'avoir pas laissé passer inaperçu un cas tellement rare dans nos contrées que je ne sache pas qu'aucun médecin de ce continent en ait fourni une observation.

"Le filaire [appartient] *exclusivement* aux contrées brûlantes de la zone torride, l'Arabie Pétrée, les bords du Golfe Persique, ceux du Gange, de la mer Caspienne, de la Haute-Egypte, l'Abyssinie, le Sénégal, le Gabon, le Congo, la Guinée, et quelques autres encore *sont les seuls pays où on l'ait rencontré jusqu'ici*." — *Guérard, Dictionnaire de Médecine en 30.*)

Le même auteur ajoute un peu plus loin: "Le filaire attaque ordinairement les membres inférieurs: sur 181 cas, Grégor l'a vu 124 fois aux pieds, 33 fois aux jambes et 11 aux cuisses. Kempfer dit qu'il siège le plus souvent aux malléoles, puis aux jambes, aux cuisses, quelquefois aux pieds et aux bras; il en a retiré, *une seule fois*, du genou, du jarret, du scrotum, de *la main, etc.*"

Voilà, comme vous voyez, mon cher Faget, bien des motifs pour m'éloigner de l'idée du *filaire*. Maintenant, quelques mots sur cette dénomination. La science médicale n'est que trop riche en ces appellations vagues qui entrent dans l'esprit, sans y rien laisser, si ce n'est le germe de discussions aussi longues que stériles. Le mot *filaire* dérive évidemment du mot *fil*, à cause de l'exiguïté de l'animal. Or, d'après l'étymologie, on a le droit d'appeler *filaire* tout ver exigu et *filiforme*. La question unique ici, est donc de s'assurer si l'entozoaire que j'ai adressé au Dr. Lambert offre les caractères anatomiques du *dragonneau de Médine*, ou de l'une des douze espèces signalées par les auteurs. Voilà tout.

Les vers étant actuellement entre les mains du Dr. Lambert, je serais très heureux que vous prissiez votre bonne part à l'étude microscopique qu'il doit en faire.

Votre ami et confrère dévoué,

DR. DELÉRY.

P.-S. — Une courte, mais juste digression.

Il y a environ 800 habitants, divisés par groupes de familles qui vivent, soit sur les bords, soit à proximité de la rivière Jourdan. Ces familles riveraines, rapprochées conséquemment de la baie St-Louis, peuvent se procurer de la viande de bœuf une ou deux fois par semaine. Celles de l'intérieur,—indépendamment de légumes, laitage, œufs, gibiers, etc.,—se nourrissent exclusivement de chairs de porc fraîche au moment de la boucherie, mais salée tout le reste de l'année. Or, on n'a jamais observé chez aucune d'elles, un seul cas de *trichina*. Preuve évidente que la *trichine* ne peut être occasionnée que par la nourriture de porc tué en plein état de ladrerie. Cela est rassurant pour les amateurs de la chair de porc. Il s'agit seulement de faire examiner les cochons avant de les tuer, afin de savoir s'ils ne sont pas ladres. Affaire de police urbaine. Il faut croire que la ladrerie n'affecte guère les porcs élevés dans les pinières. L'air des pinières est très salutaire aux phthisiques. Y aurait-il quelque liaison?

INSTITUTION DESPREZ. — Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de Mlle Desprez, dont le succès dans l'enseignement est toujours plus grand et qui, en conséquence, vient de louer un local plus vaste et plus convenable, attenant à son école que [illegible] américaine de bonne éducation pour diriger le cours d'anglais. Quant aux autres branches de l'enseignement, le français, la musique, l'écriture et les travaux d'aiguille, Mlle Desprez y veille avec un soin tout particulier. Pour plus amples informations voyez l'annonce.

MARCHANDISES SÈCHES. — La maison Levois et Jamison, rue du Canal, 128, vient de recevoir, par le steamer *Belgian*, un vaste assortiment de marchandises françaises et anglaises d'une grande nouveauté et d'une variété [illegible] est immense [illegible] trouver tout ce qu'elles désirent et à bon marché. Nous bornons là cette réclame, car la maison Levois et Jamison occupe dans le [illegible] qui nous dispense [illegible]

SOIERIES NOIRES. — MM. F. G. & C. W. Barrière appellent l'attention de leur nombreuse clientèle, et, en particulier, celle des dames, sur des soieries noires et des velours noirs, qu'ils ont reçus de Lyon. Ces soieries viennent des meilleures fabriques et sont d'une qualité supérieure. Pour écouler promptement ces articles, la maison Barrière s'est décidée à les céder à des prix fort réduits.

L'ASILE DES FOUS.

Notre numéro de jeudi dernier contenait l'extrait suivant du rapport que M. F. Cuo, président du Grand Jury, vient d'adresser au juge de la Première Cour du District:

[illegible] malheureux [illegible] soient [illegible] dans un lieu [illegible] salubre. [illegible] fleuve [illegible] malheureux [illegible] les soins possibles.

L'édifice qu'ils occupent en ce moment se trouve au milieu d'un marais qui engendre une peste dont beaucoup des fous [illegible]

ment renferme cent trente-trois hommes et femmes et il y en a plusieurs à l'infirmerie.

On sait que la bâtisse inachevée et [illegible] aliénés, à la hâte, sans autorisation aucune, malgré les protestations qui leur étaient adressées de toutes parts, malgré les supplications humiliantes de parents, d'amis et de visiteurs—appartient au gouvernement des Etats-Unis et date de plusieurs années [illegible] à la Nouvelle-[illegible] situé à cinq grands îlots au-dessus de la rue du Canal, dans le voisinage immédiat de terres basses et marécageuses, sur l'infecte canal Basin, dont une certaine machine soulève, en ce moment même, la boue et les ordures qui s'y sont accumulées.

L'opinion des membres du juri s'accorde parfaitement, en ce qui regarde l'insalubrité notoire de l'endroit, avec celle de médecins distingués de la Nouvelle-Orléans, [illegible] et avec celle de M. Mullett, architecte fédéral, qui en a recommandé, dans deux rapports successifs à M. Boutwell, la démolition et le transfert dans un lieu moins dangereux pour les marins des Etats-Unis. Le représentant [illegible] de la Trésorerie de Washington, [illegible] du mois dernier, notifié aux autorités municipales d'avoir à trouver un autre local, dans le plus bref délai possible, ce qui nécessitera un nouveau déménagement des pauvres aliénés.

Le bruit court, il est vrai, qu'à la suite de lettres pressantes dans lesquelles on faisait valoir, entre autres prétextes, la dépense de vingt mille piastres pour de petites constructions que des incrédules aimeraient à voir examiner par des entrepreneurs désintéressés, M. Mullett se serait montré disposé à entamer des négociations et prêter l'oreille aux propositions des administrateurs relativement à un achat.

C'est précisément cet achat—si la rumeur est fondée—qu'il faudrait empêcher au nom de la morale et de l'humanité.

Il conviendrait d'autant plus de s'opposer, que le conseil a voté, il y a plus d'un an, une allocation de cent mille piastres en bons spécialement destinés à l'acquisition d'un terrain et à l'établissement d'un asile. L'ordonnance a paru dans le journal officiel, elle est dans les archives, et les bons imprimés se trouvent probablement dans le vaste coffre-fort vide et béant de M. Walton. M. Delassize, qui nous semble animé de bonnes intentions, serait sans doute heureux de donner à ce sujet tous les renseignements nécessaires.

Les hommes qui se sont chargés de la direction des affaires de la ville comptent —nous croyons le savoir—sur le calme et l'indifférence qui, par malheur, succèdent invariablement parmi nous à de légitimes manifestations et inutiles effervescences. Ils auraient tort de se bercer trop longtemps encore de cette illusion.

Il ne leur sied pas, surtout, de mettre en doute, ouvertement et avec cet aplomb dont ils ont contracté l'habitude, le désintéressement de ceux qui combattent leurs actes et leurs desseins.

Nous reviendrons bientôt sur cette question.

MEUBLEZ-VOUS. — Voulez-vous vous plaire chez vous? Ayez des meubles agréables à l'œil, des sièges confortables, en somme un intérieur attrayant. Mais la question d'argent, direz-vous? Elle est facile à résoudre. Vous n'avez qu'à vous rendre au grand entrepôt de M. D. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido. Vous y trouverez un assortiment complet et varié de meubles de tout genre, une grande affabilité chez les vendeurs et des prix qui vous permettront de renouveler ou de compléter votre ameublement sans faire un trop grand vide dans votre portefeuille.

☞ Les STOMACH BITTERS se composent de racines, d'écorces et d'herbes dont les propriétés médicinales ont été depuis longtemps reconnues. Ces matériaux habilement combinés donnent un produit extrêmement salutaire. Nous les recommandons aux familles.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI. — Nous prenons plaisir à recommander aux acheteurs de la ville et de la campagne, confiseurs, grocers, pharmaciens, cafetiers, etc., le grand établissement de MM. Norman et Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 123. On y fabrique, par les procédés les plus perfectionnés et avec des matières premières de choix, toutes les espèces de candis, de bonbons, de gommes, de pâtes et de chocolats ainsi que des sirops de tout genre. Cette maison exécute également sur commande toute espèce de gâteaux, et elle fabrique du macaroni, du vermicelle, de l'extrait de café. Les acheteurs y trouveront toujours un grand assortiment d'articles importés pour le commerce de la confiserie. Le soin scrupuleux avec lequel MM. Norman et Reiss exécutent les commandes qui leur sont adressées et la modicité de leurs prix ont rendu leur maison très populaire et l'extension de leurs affaires leur permet de se contenter de petits bénéfices et de donner la plus entière satisfaction à leurs nombreux clients.

NEWFOUNDLAND BITTER. — Ce Bitter est un tonique stimulant des muqueuses gastrique et intestinale; il accélère la nutrition et ne produit jamais de surexcitabilité ni de débilité. Dans les propriétés de premier ordre du Newfoundland Bitter se trouve le secret de la vogue de cette excellente liqueur.

Les moyens d'exciter l'appétit et de faire cesser les troubles morbides de l'estomac et de l'intestin sont nombreux, mais ils doivent varier suivant la latitude, et ce qui convient aux habitants des pays froids ne convient pas du tout aux habitants des pays chauds. C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette loi hygiénique élémentaire et pour avoir oublié ou méconnu les notions physiologiques modernes que tous les spéculateurs qui fabriquent des drogues pour exciter l'appétit arrivent quelquefois à écouler leurs produits, mais, en revanche, ne manquent jamais de faire plus de mal que de bien. L'organisme dans les pays chauds obéit à d'autres lois que dans les pays froids. Les excitants diffusibles salutaires et indispensables dans les pays froids pour soutenir et exciter la chaleur sont funestes dans les pays chauds où il faut au contraire modérer la combustion organique et soutenir l'organisme, que la transpiration affaiblit constamment, par les toniques amers et névrosthéniques et les stimulants légers. Le Newfoundland Bitter est le Bitter des pays chauds. Il tonifie sans exciter et fortifie l'estomac lentement, mais sûrement.

Un gentleman de cette ville, que sa haute position commerciale nous empêche de nommer, était depuis plusieurs années, à cause de ses nombreuses affaires, obligé, à tout instant du jour, de boire sans soif des boissons excitantes, qui avaient amené une perte complète de l'appétit, un état de maigreur inquiétant, une insomnie que rien ne pouvait combattre et une pituite très opiniâtre le matin. Il était sur le point de quitter ses affaires et aller en Europe pour refaire sa santé, lorsque deux de ses amis qui avaient été guéris par le Newfoundland Bitter, lui suggérèrent l'idée d'abandonner toutes les autres liqueurs excitantes pour ne boire que du Newfoundland Bitter. Au bout de quelques jours il n'eut qu'à se louer d'avoir changé ses habitudes. La pituite disparut, l'insomnie se dissipa, l'appétit revint, et aujourd'hui, méconnaissable, il jouit d'une santé parfaite.

Inutile de vous dire qu'il refuse obstinément de boire autre chose que du Newfoundland Bitter.

VINS. — Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de M. W. H. Henning, rue du Camp, 2, qui a à vendre des vins de Bourgogne, de la Moselle, du Hock, mousseux, du Champagne, [illegible] et le seul agent de vente pour les vins des frères Brandenburg de Bordeaux.

☞ Jos. B. Hubbard a son magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nlle-Orléans.

☞ Les membres de l'ASSOCIATION D'ASSISTANCE ET DE BIENFAISANCE MUTUELLE ET D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LOUISIANE et le public doivent se rappeler que le bureau de cette Association a été transféré rue du Camp, 19.

LES BANDITS NEW-YORKAIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

[illegible] Brooklyn [illegible] Oxford [illegible] dévalisés [illegible]

Les détails du meurtre viennent d'être révélés par un nommé William Higgins, arrêté dernièrement pour vol. Quelques-uns des objets trouvés en sa possession ayant été reconnus pour avoir été soustraits de [illegible] dont s'agit à Brooklyn, Higgins, adroitement interrogé, a fait des aveux complets. Il a dit que les nombreux vols d'argenterie commis depuis quelque temps à Brooklyn, sont l'œuvre des membres d'une bande [illegible] dont il faisait partie, et il a donné les adresses des receleurs, savoir: Mme Gagan, No 349 Onzième rue Ouest, New York; Mme Payet, même maison; Mme Sterling, No 79 Greenwich street; Michael Hanlon, 32 West street; Michael Kelly, 34e Morris street; plus divers autres dans Baxter street.

Une visite dans tous ces établissements a confirmé l'exactitude des renseignements donnés par Higgins. La plupart des objets volés depuis plusieurs mois à Brooklyn, notamment ceux volés chez M. Britton, attorney de district, ont été trouvés dans ces maisons de recel, dont les propriétaires, mâles et femelles, ont, bien entendu, été arrêtés.

Au sujet du meurtre de M. Panorme, Higgins a fait des révélations non moins précises qu'il tenait d'un des auteurs mêmes de l'assassinat, un voleur anglais, connu sous le surnom de Cockney. La nuit du meurtre, Higgins était en prison aux Tombes. Relâché le lendemain, il se rendit directement à Brooklyn et rencontra son camarade Cockney, qui lui fit le récit dont voici la substance:

"Cassidy, Scotty, O'Brien et Cockney, quatre membres de la bande new-yorkaise qui avait pour spécialité les vols d'argenterie à Brooklyn, savaient qu'il se trouvait une maison dans laquelle ils avaient [illegible] trouvé, et par conséquent étaient de fort méchante humeur, quand la mauvaise étoile de M. Panorme voulut qu'il fût rencontré par les quatre bandits. L'un le saisit au collet et lui dit en le secouant rudement: "Qu'avez-vous sur vous? vidons vos poches."

En ce moment arrivé, le professeur voulut appeler au secours, mais aussitôt un autre des malfaiteurs le frappe sur le cou avec la crosse d'un revolver, en lui disant: "Damnée soit votre âme! Si vous poussez un cri, je vous fais sauter la cervelle." M. Panorme se tut et se laissa fouiller; mais, au moment où on lui enleva sa montre, s'apercevant que le revolver n'était plus braqué sur lui, il cria de nouveau à l'aide. Ce fut le signal de sa mort. O'Brien, en proférant un juron effroyable, le terrassa d'un coup d'assommoir sur la tempe, puis voyant qu'il essayait de se relever, lui asséna un second coup qui lui fendit le visage depuis l'œil gauche jusqu'à la lèvre supérieure. C'est à cette terrible blessure que l'infortuné professeur devait succomber quelques heures plus tard. Dès qu'ils virent leur victime inanimée, les quatre bandits se dispersèrent avec leur butin et revinrent isolément à New York.

Celui qui a joué le principal rôle dans l'assassinat, Michel O'Brien, de New-York, a été arrêté chez une des recéleuses nommées plus haut, la dame Payers, du No 347, Onzième rue, New York, où la police a aussi opéré la capture d'un de ses complices, Thomas Brown *alias* Scotty.

Cassidy, à son tour, a été arrêté près de la Batterie, et écroué avec O'Brien et Scotty dans la prison de Kings county. Quant au quatrième, Cockney, *alias* Kane, la police est à sa recherche. On croit qu'il a passé dans l'Etat du Michigan.

ALLEMAGNE. — La Bavière catholique n'a pas pu se soustraire à l'exécution de la loi du 4 juillet. Cette loi, œuvre du Parlement fédéral, est applicable à toute l'Allemagne. La police de Ratisbonne a ordonné aux jésuites de quitter la ville; elle leur a donné un délai de trois jours.

Les ordres religieux seront expulsés; chacun aura son tour. C'est le catholicisme, que M. de Bismarck veut déraciner. Il n'est pas le premier qui ait essayé; il ne sera pas le dernier. Mais cette lutte a toujours été fatale à ceux qui l'ont entreprise.

La *Gazette démocratique* a été saisie pour un article intitulé: *Der Zapfenstreich und der werth des burgerlichen Lebens* (la Retraite et la valeur de la vie des citoyens.)

Cet article était dirigé contre M. Madai, directeur de la police, auquel on reproche sa négligence. Le public est très irrité contre la police en général et en particulier contre son directeur. On le rend responsable de tous les accidents qui sont arrivés pendant les fêtes de l'entrevue, accidents qui ont coûté la vie à près de trente personnes.

On croyait à une démission, peut-être même à une destitution. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reçu l'ordre d'annoncer que M. Madai restait à son poste.

D'après la *Nouvelle Gazette badoise* (de Manheim), le grand-duc aurait l'intention de céder ses droits de souverain à l'empereur Guillaume. Le duché de Bade serait définitivement annexé à l'empire.

LES VENDANGES EN FRANCE. — Nous lisons dans un journal du 13 septembre:

Excellentes nouvelles des vendanges. Le raisin abonde. Les vignerons du Midi appelleront la récolte de 1872 la *vinée conseillée*. Les Bourguignons ont baptisé leurs vins de cette année: *Vins de l'emprunt*. Les Champenois, qui vont être débarrassés prochainement de l'occupation prussienne, ont décidé que leurs produits s'appelleront *Vins de la délivrance*.

Les malheureux vins de la Meuse et de la Moselle prendront, hélas! pour quelque temps encore, le nom de *larmes de la Meuse*. Mais n'est-ce point le cas de rappeler aux populations de ces riches provinces les vers du chansonnier national:

Beau pays fertile et guerrier,
A la souffrance oppose l'espérance.
Au pampre tu peux marier
Olive, épis, myrte et laurier—
Vendangeons et vive la France!

Amis chez nous la gaieté renaîtra,

LADY FRANKLIN.

On se rappelle l'illustre et infortuné capitaine sir John Franklin, qui périt si malheureusement dans l'expédition entreprise par lui en 1845, pour découvrir un passage au pôle Nord. La veuve de ce grand citoyen, à qui le peuple anglais a voué une reconnaissance si légitime et si profonde, habitait tout récemment encore une maisonnette appartenant à l'Etat, et que le gouvernement avait mise à sa disposition.

Cette propriété étant devenue nécessaire au service public, le chef du département intéressé écrivit à lady Franklin pour la prier de vouloir bien aviser à se loger ailleurs. Le fait ayant transpiré dans le public, grâce à certaines indiscrétions, un correspondant du *Times* en prit texte pour appeler, dans ce journal, les sympathies publiques sur la veuve de sir Franklin, sympathies qui s'affirmèrent aussitôt de toutes parts. On ne s'entretint guère, en effet à Londres, pendant quarante-huit heures, que de l'incident signalé par le *Times*, si bien que lady Franklin a cru devoir adresser à ce journal la lettre suivante, si pleine de dignité:

Je suis profondément touchée des marques de sympathie que me témoigne votre correspondant, et je le suis d'autant plus que je vois, d'après ce qu'il vous écrit, que ses sentiments sont partagés par un grand nombre d'Anglais, dont l'affectueuse sollicitude pour moi sera l'orgueil et la joie des dernières années qui me restent à vivre. Je vous demande toutefois la permission d'éclairer un point sur lequel je crains qu'il n'y ait quelque malentendu.

Mon revenu, qui m'est garanti ma vie durant, sur propriété placée en rentes viagères, suffit à mes principaux besoins et à ma modeste manière de vivre, et je désire reconnaître qui avec toute la gratitude possible avoir reçu, il y a trois ans, une addition à mon pécule et la confirmation par les hauts lords de l'amirauté de ma pension comme veuve d'amiral.

Le modique loyer et le caractère particulier de la modeste maison que je viens d'être invitée à quitter me valent d'inappréciable avantage pour ma santé de pouvoir passer les rudes mois de l'année dans un climat plus tempéré, après quoi je reviendrai habiter de nouveau un lieu que je suis parvenue, à l'aide de quelques sacrifices, à rendre convenable. L'indulgence dont je suis l'objet doit être donc plutôt attribuable à mes infirmités, dont le cercle s'élargit d'un jour à l'autre, qu'à des exigences de fortune, dont je suis heureusement à l'abri.

Je suis, etc. Lady FRANKLIN.

FABRIQUE DE NUAGES ARTIFICIELS. — On lit dans le *Progrès de Lyon*:

"Une expérience des plus curieuses a eu lieu vendredi au Grand-Camp.

"Le congrès viticole a terminé ses travaux pour la formation de nuages artificiels, ainsi que nous l'avions précédemment annoncé.

"Des récipients en tôle ont été disposés sur une espace de plusieurs hectares. Ces récipients contenaient une espèce de goudron, préparé spécialement pour cet usage et auquel on a mis le feu.

"Aussitôt des nuages épais et blanchâtres se sont élevés dans l'atmosphère et sont restés suspendus à quelques mètres du sol. On comprend l'utilité de ces nuages en temps de gelée; ils s'interposent entre les végétaux et le firmament, empêchent ainsi le rayonnement nocturne, qui fait tant de ravages dans nos [illegible] printemps et [illegible] l'époque de la lune rousse.

"[illegible] sur les bords du Rhône et [illegible] aux habitants [illegible] incendie [illegible]

[illegible]

SINISTRES MARITIMES. — On [illegible] de la Martinique, à la date du 10 septembre: [illegible] François *Barcillon*, [illegible] sur et *Cousin*. On craint qu'ils ne soient totalement perdus.

EXPLORATION AU POLE NORD PAR BALLON.

M. Sivel a soumis à la Société française de Navigation aérienne un projet d'exploration au pôle Nord au moyen d'un aérostat imaginé par lui dans ce but. Une commission nommée par la Société a rédigé un rapport qui développe l'objet que se propose M. Sivel, et l'appareil avec lequel il espère l'atteindre.

"M. Sivel, dit ce rapport, veut pousser loin le pôle Nord, faire de nombreuses observations scientifiques, et, si cela est en son pouvoir, étendre ses recherches et ses observations aux domaines si vastes de la physique, de la météorologie, [illegible]

[illegible] et les appareils [illegible] ainsi que l'aérostat et les appareils de [illegible] au gonflement sur un navire qui l'amènera le plus près possible du pôle, où il arrivera en été, époque où le soleil est pendant six mois constamment sur l'horizon. Là, il procédera au gonflement, qui s'opérera sous l'influence du gaz hydrogène produit dans des appareils ad hoc.

"Cet aérostat a été étudié par M. Sivel dans ses moindres détails; et il a été très ... [illegible] de tenter plusieurs mois en l'air, [illegible] ce qui est nécessaire à un voyage exécuté par plusieurs personnes, et sans le mettre de rencontrer des obstacles et accidents qui pourraient se présenter. Il se compose d'un ballon sphérique de 15,000 à 18,000 mètres cubes, contenant, à l'aide d'un système de cordages, une nacelle ayant la forme de chaloupe, et armée de deux quilles pouvant servir de patins. Sur le col du ballon se trouve placé une soupape qui est à section circulaire, en étoffe imperméable et très résistante, contenant de l'air qui ne peut sortir, par des soupapes réglées, que quand il a atteint une pression s'approchant de celle qui produirait la rupture de l'enveloppe.

"Le gros anneau, qui possède, à peu près comme volume, le tiers de celui de l'aérostat, a été appelé par M. Sivel compensateur. En effet, il empêche l'aérostat de s'élever au delà d'une certaine hauteur, car l'anneau placé toujours le même poids, puisque l'air intérieur ne peut s'en échapper, tandis que le poids d'un volume d'air déplacé diminue à la hauteur. La force ascensionnelle diminue donc, et elle doit, théoriquement devenir, à une certaine hauteur, nulle, ce qui correspond à l'équilibre vertical de l'appareil.

"M. Sivel affirme que ce compensateur a l'immense avantage d'empêcher l'aérostat de dépasser une limite de hauteur qu'il fixe à 800 mètres.

"De cette manière, on ne sera pas obligé de perdre du gaz pour se maintenir à une hauteur déterminée.

Le compensateur à air n'est pas, d'ailleurs, seulement un organe arrêtant l'ascension dans les limites supérieures, il sert encore à modérer la descente.

"Ajoutons que M. Sivel ne s'est pas contenté de ce compensateur pour les limites inférieures, et qu'il fait encore usage du guide-rope, ou corde de 500 à 600 mètres, dont toute la longueur ou une partie seulement pend toujours hors de la nacelle. Sitôt que le câble touchera terre, l'appareil allégé gagnera en force ascensionnelle, et il descendra seulement jusqu'à ce qu'il se trouve en équilibre vertical. Il a également l'intention de s'en servir comme moyen accidentel de ralentissement de la marche, en utilisant le frottement de cette corde sur le sol.

"Les agents d'arrêt temporaires ou définitifs consistent dans le guide-rope, dans les ancres, et en mer, dans un système inventé par M. Sivel. C'est un sac ouvert, en toile, à peu près semblable à un filet à papillons. L'ouverture est placée directement au bout d'une corde au-dessous de l'aérostat. Si on laisse tomber dans l'eau ce cône, il entre par sa pointe, se remplit d'eau, et, opposant une surface considérable au liquide, il diminue le mouvement de l'aérostat, qui peut ainsi devenir très faible.

"L'appareil tout entier est recouvert d'une chemise en étoffe blanche, placée sur le filet et le couronnant, destinée à diminuer l'influence des radiations caloriques du soleil et à diminuer aussi la diffusion du gaz hydrogène par voie d'endosmose.

"La nacelle, en forme de chaloupe ponte, possède une ossature élastique et solide à la fois, formée d'osier, de bambous et de rotins, recouverte de peaux imperméables en dedans et en dehors. La paroi intérieure est munie d'un capitonnage élastique; il maintient une température intérieure convenable. Le pont sert à élever la nacelle, à faciliter les observations et à recevoir les hommes de garde et les observateurs. La nacelle contiendra huit à dix hommes, les vivres nécessaires, les instruments, lest, etc.

"L'aérostat est donc gonflé; il attend qu'un vent jugé favorable permette aux aéronautes de s'élancer dans l'espace dans la direction du pôle. Ceux-ci ont d'ailleurs un plan de partir avec des vents choisis, et s'appuyant sur la régularité des vents qui parcourent les espaces polaires, pensent passer non loin du pôle. Les dangers sont donc lâchés, ils abandonnent leur demeure navale et s'élancent rapidement dans les airs, sous l'influence du compensateur. Ils arrivent à 600 ou 700 mètres du sol et s'y maintiennent, sans pencher au delà des limites, qui ne dépassent guère 800 mètres. Ils se livrent alors à des observations journalières, ils rédigent le journal scientifique du bord. A l'approche du pôle, les voyageurs consultent leurs instruments avec plus d'ardeur. Ils le dépassent, ils songent à revenir, ils cherchent à atteindre le plus loin du pôle possible, atteindront des pays tempérés, descendront en pays civilisés s'ils le peuvent, mais ils se contenteront d'atterrir dans les contrées boréales habitées. S'ils étaient forcés d'atterrir plus au Nord, par suite d'accidents ou de calmes plats, etc., ils descendraient n'importe où. Ils laisseraient alors le mât et la voile, s'ils se trouvent sur la mer libre; ils attèleraient au traîneau les chiens qu'ils ont emportés avec eux-mêmes, s'ils se trouvent sur la glace ou sur les banquises."

LES CABARETS EN FRANCE. — Il vient d'arriver au ministère de l'intérieur, conformément aux instructions contenues dans une circulaire aux préfets, un compte-rendu général de l'enquête sur les cabarets en France.

M. Victor Lefranc a éprouvé par le nombre colossal et hors de toutes proportions des débitants qui exercent sur le territoire de la République. Ce nombre s'est accru de 14 000 depuis le 4 septembre. Pour remédier au mal, s'il est possible, les préfets ont reçu l'ordre de ne plus accorder d'autorisation et de faire fermer tous les établissements sur lesquels il y aurait la plus petite plainte.

Il n'existe encore dans cette statistique que des débits de boissons autorisés, mais combien en existe-t-il en fraude!

UN FAUX PRÊTRE. — Mme veuve Ch.... a un fils qui s'est engagé il y a huit mois, dans un régiment en garnison à Perpignan.

Avant-hier, dans l'après-midi, un vieil ecclésiastique portant la rosette d'officier de la Légion d'honneur, vint lui rendre visite en se faisant annoncer sous le nom d'un aumônier militaire bien connu dans l'armée.

Il apportait des nouvelles du jeune Léon, qu'une fièvre typhoïde très grave retenait à l'hôpital de cette ville, mais qui, de l'avis des médecins, ne tarderait pas à entrer en voie de guérison.

Il se mettait bien volontiers à la disposition de Mme Ch.... pour lui faire parvenir tout ce qu'elle jugerait convenable.

La pauvre mère, profondément affligée, remercia le vénérable ecclésiastique et lui remit, au moment de son départ, un secours de mille francs pour son enfant, avec un pli cacheté à la même adresse.

Hier soir, elle reçut une lettre portant le timbre du Havre et renfermant ces lignes:

"Madame,

"Votre fils doit se porter à merveille et n'a, sans aucun doute, pas un besoin bien pressant des mille francs que vous lui destinez.

"Il n'en est pas de même de votre très humble serviteur qui, soyez-en certaine, en fera bon usage.

"UN FAUX PRÊTRE."

Mme Ch.... ne perdit pas un instant pour déposer sa plainte contre cet individu; on croit qu'il est resté à Paris.

—Mme Cisterne de Courtiras, vicomtesse de Saint-Mars, si connue et si appréciée en littérature sous le nom de comtesse Dash, vient de mourir à Paris.

Un rhumatisme goutteux la retenait au lit depuis le 25 juin; mais bientôt la maladie s'aggrava à un tel point qu'on désespéra de la sauver.

On a dit avec raison de Mme Dash qu'elle n'était pas une femme de lettres dans l'acception vulgaire du mot; c'était une grande dame, une femme du monde, qui prenait la plume comme d'autres ont pris l'aiguille ou le pinceau après de grands revers de fortune. Or, il se trouva que cette femme de salon, ayant jamais connu que des choses mondaines et élégantes de la vie, avait tout à coup acquis d'esprit, d'imagination et de style que les écrivains de profession.

La fortune l'avait fort maltraitée; elle est le bon ton de ne lui en vouloir jamais. Obligée d'abandonner le monde, qu'elle avait tant aimé dans la première partie de sa vie, elle ne l'oublia jamais et ne s'en fit jamais oublier. Éprise des traditions et des mœurs des salons aristocratiques, elle compulsa les mémoires de la royauté, de la noblesse, et il revivre tout ce monde élégant avec sa plume aimable, souple, distinguée, féconde. Elle a publié environ vingt ans plus de quarante romans.

La vicomtesse Dash se plaisait à dire qu'elle avait quatre-vingts ans; mais, en réalité, elle en avait soixante-dix. Par le cœur, elle en a toujours eu vingt.

—On lit dans une chronique parisienne:

Décidément, nos étoiles filent vers la Russie avec plus d'ardeur que jamais.

M. Merelli, directeur des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg, nous enlève pour la saison d'hiver Mme la marquise de Caux et Mme Ermonnet, [illegible] et Christine Nilsson. On annonce aussi pour Saint-Pétersbourg l'engagement de l'aimable et gracieuse Mlle Léon Duval, de retour de New-York.

—On annonce la mort du fils de Tippoo-Saïb, qui [illegible] [illegible] âge de soixante-dix-[illegible] ans. Il entrait à Calcutta dans sa cinquantième année lorsque son père [illegible] la seconde fois par les armes anglaises [illegible] Il vécut à Calcutta avec une pension annuelle de [illegible] que lui payait le gouvernement.

—Il se souvient aujourd'hui d'une partie de jeu [illegible] Trépas-droit, que la Comédie-Française représenta en 17[illegible]

LA CATASTROPHE DES CHEMINS DE FER DE BARCELONE.

Le *Diario de Barcelona* publie les détails suivants sur l'accident de chemin de fer dans lequel M. Tarena [illegible] a trouvé la mort:

"Le train-poste qui [illegible] dans notre capitale à dix heures du matin avec les voyageurs et le service de Valence, a éprouvé un accident vers les deux heures de l'après-midi, par suite de l'accident arrivé à l'endroit où passe le torrent de Saint-Georges.

"La catastrophe a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche; [illegible] jusqu'à la [illegible] du train de Barcelone à Valence, en arrivant à cet endroit, se précipita d'une hauteur de huit mètres dans l'abîme; le wagon du gardefrein resta seul sur la voie, quatre musiciens qui se trouvaient, également et ensemble, ont sauté en dehors de la machine.

"Une dizaine d'autres voyageurs échappèrent aussi au danger, ils étaient dans un wagon de 3me classe, placé à l'extrémité du train, et qui resta aussi au-dessus de l'abîme.

"Les autres passagers furent tous en blessés. Le machiniste, le chauffeur, le conducteur, les employés de la ligne et les voyageurs se trouvant dans les premières voitures ont été noyés ou broyés.

"On croit que le chiffre des morts s'élève à une quinzaine, et l'on assure que celui des blessés est plus considérable. Parmi les morts on cite le général Schmidt, le colonel Espeleta et deux Français dont les noms sont inconnus. Les vagues ont rejeté sur la voie le cadavre de l'un des postillons du train.

"La tempête était si forte que la locomotive de secours envoyée de Tortosa ne peut arriver sur les lieux, la voie étant complètement submergée. On ne put venir en aide aux victimes qu'hier matin, vers onze heures. Les premières opérations de sauvetage eurent pour objet de dégager la voie, afin de retirer des voitures les blessés qui s'y trouvaient encore pêle-mêle, et auxquels on prodigua de suite les premiers secours indispensables.

"Le nombre des voyageurs partis de Barcelone était d'environ trente-cinq, et l'on évalue à une vingtaine le chiffre de ceux qui étaient montés dans les gares intermédiaires."

Voici, d'après le *Figaro*, quelques détails complémentaires qui précisent singulièrement le rôle du hasard dans les résultats de cet accident:

"M. le baron Tarena s'était entendu avec MM. de Espeleta et de Saavedra pour prendre un coupé, et le hasard avait donné à M. Tarena la place du milieu.

"Or, au moment de l'accident, les deux infortunés qui occupaient les coins ont été littéralement broyés, tandis que M. Tarena, qui se trouvait à la place du milieu, n'a été que sérieusement contusionné.

"Mais voici où le hasard joue un rôle bien autrement important:

"Grâce—le mot ne paraîtra pas invraisemblable tout à l'heure—grâce à un blessure grave, M. Tarena ne put, comme quelques autres voyageurs, prendre le bateau qui devait les conduire à destination. Ce bateau a sombré, faisant de nouvelles victimes parmi les voyageurs qui avaient échappé à la première catastrophe."

Les journaux de Madrid publient la liste et les noms des seize personnes tuées dans la catastrophe du chemin de fer de Barcelone à Valence. Ce sont: MM. le marquis de Lozoya et le baron d'Espeleta, Français; le général Smith; Manuel Luque, ingénieur des mines; Antonio Merin, négociant de Cordoue; José Vela, représentant de la maison Santa-Cruz de Gothenburg; Mme Catherine Bardes, Française, et sa fille Hortense Lefebvre, âgée de sept ans; Antonio A. Sauser, conducteur d'équipages; Thomas Catalá, mécanicien; Serrano, chauffeur; Vincent Ulledelais, de Cadix; Gimeno, brigadier du train; Nicolas et la petite Marie Galdon, âgée de deux ans.

L'Imparcial annonce, de son côté, que le nombre des cadavres découverts jusque-là s'élevait à dix-neuf, et celui des blessés à trente-quatre.

Tout n'est pas encore déblayé, et les travaux de sauvetage continuent toujours.

Deux pompes sont activement occupées à retirer l'eau d'une voiture que l'on croit être remplie de cadavres.

Le docteur Alsugo, chef de la salubrité publique de la province, et le docteur Sala, médecin de la ligne, munis de boîtes trousses chirurgicales, procèdent aux premiers pansements des blessés que l'on retire des débris du train, et dont le nombre augmente toujours.

Des quelques Français qui étaient partis de Cette le train pour affaires relatives au canal de l'Ebre, deux d'entre eux ont pu se sauver dès les premiers moments de la catastrophe. Un troisième est mort, on le croit, par le froid, parmi les débris du train; il est resté ainsi emprisonné jusque dans la matinée, et ce fut alors seulement qu'il pût recevoir les premiers soins.

—Mme [illegible] — une riche dame catholique anglaise,—vient de mettre son château, près de Warrington, à la disposition de quatre-vingts Pères Jésuites, chassés d'Allemagne, pour y ouvrir une maison d'éducation.

UN CAS CURIEUX DE BIGAMIE. — Le tribunal criminel de Pfaeffikon (canton de Zurich, Suisse) vient de juger un cas de bigamie.

Le prévenu, un Bernois qui n'est plus jeune, était le mari d'une Alsacienne, ce qui ne l'a pas empêché d'épouser une seconde femme.

Le plus curieux de l'affaire est que l'Alsace ne connaît pas comme valable le premier mariage, que le canton de Berne ne reconnaît pas comme valable le second, en sorte que ce vieux bigame n'aurait légalement pas de femme.

Toutefois, à titre de compensation, le tribunal l'a condamné à six mois de prison, ce qui est le plus clair du l'histoire.

—Nous relevons dans un tableau historique qui embrasse 54 nations, depuis l'origine des empires jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les curieux chiffres suivants:

Sur les 2,542 souverains de ces 64 nations cités dans ce tableau, on compte: 300 rois détrônés,—64 ayant abdiqué,—24 se sont suicidés,—11 qui ont été atteints de folie; 108 qui ont été mis en jugement;—123 qui ont été faits prisonniers;—25 qui ont été martyrisés;—151 qui ont été assassinés;—108 qui ont été mis en jugement; et 106 qui ont été condamnés à la peine de mort.

Pendant ces 54 nations et pendant la même période, on compte 3,581 guerres et 279 révolutions, lesquelles ont fait périr 95 millions 600,700 hommes. Voilà un excellent moment pour les peuples et les rois!

—Le *Vie élégante* attribue un mot bien fin et bien [illegible] à un grand seigneur anglais, lord Londonborough.

Tout le monde sait que Poole est le tailleur du prince de Galles et de la plus grande partie de la noblesse anglaise.

Poole a fait fortune, et de temps en temps ses plus illustres clients lui envoient une invitation à dîner.

Tout dernièrement le prince de Galles lui fit l'honneur de l'inviter, et Poole naturellement se hâta d'accepter.

Le lendemain, lord Londonborough aperçut il essayait une jaquette lui dit:

—Eh bien! Poole, comment était le service avec lequel vous avez dîné hier soir?

—Un peu mélangé, mylord, répondit Poole.

—Mélangé! réplique lord Londonborough, mais j'aime à croire que vous ne pouviez pas dîner mieux qu'avec des tailleurs?

—Historiette empruntée à la *Gazette de Paris*:

"Voici ce dont on rit, depuis vingt-quatre heures au château de......, aux portes de Melun:

"Avant-hier, la châtelaine, Mme la baronne de V......, invita à dîner un officier de chasseurs.

"Le capitaine est de service: il envoie son brosseur auprès de la baronne, le chargeant d'une lettre d'excuses.

"Tu me rapporteras mon dîner, la commission faite.

"Le militaire se présente au château, remet la lettre de son officier, et attend la réponse.

"C'est bien, revient-on lui dire.

"Et le dîner? demande le soldat. Le capitaine m'a ordonné de rapporter son dîner; je ne connais que la consigne.

"On informe la baronne de ce qui se passe. Elle devine un quiproquo, et donne des ordres pour qu'on envoie au capitaine un repas exquis.

"L'aventure amuse beaucoup l'officier. Il expédie à nouveau le brosseur à la baronne, à laquelle le soldat doit apporter un magnifique bouquet qu'il prendra chez le premier horticulteur de l'endroit.

"Le voilà dans l'antichambre du château.

"De la part du capitaine.

"—De la part de la baronne! riposte un valet de pied en glissant dans la main du commissionnaire une pièce de cent sous.

"—C'est encore vingt-cinq francs! fait le soldat.

"On lui fait compte, et il prend congé de son officier, lequel [illegible] un autre [illegible]

—Une originalité publiée par la *Gazette des [illegible]*:

"[illegible] des feuilles sur l'emplacement occupé autrefois par les jardins de l'hôtel de Longueville, [illegible] maçons ont mis à découvert le magnifique tombeau d'une chienne, [illegible] Longueville. [illegible]

"On y lit une épitaphe dont le tour dégage [illegible]:

Cy-gist une chienne jolie,
[illegible]
[illegible]
[illegible] Qu'on voit bien.

"Ce tombeau va être transporté au musée de Cluny. Il a été découvert rue de Carlo."

—Naïveté politique:

—Les plus clair de tout ceci, c'est que Michel Montaigne, en écrivant son livre [illegible]

—Je ne m'explique pas....

—Dame! n'est-il pas le premier auteur des Essais?.....

On trouvera les Bulletins FINANCIER & COMMERCIAL [illegible]

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements détaillés.

NLLE-ORLÉANS & JACKSON.

Express ... [illegible]
Malle ... [illegible]
Train d'agrément ... [illegible]

NLLE-ORLÉANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle ... [illegible]
Express et malle ... [illegible]

NLLE-ORLÉANS & DONALDSONVILLE.

Par le bateau de la rue Gallatin... [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le bateau de la rue Ste-Anne... [illegible]

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

Dimanche, 6 octobre 1872.
Représentation de JOHNNY THOMPSON,
[illegible]
WANDERING DUTCHMAN,
[illegible]

Académie de Musique.

La plus grande sensation du moment.
Lundi 7 octobre 1872.
[illegible]
OLIVER DOUD BYRON,
[illegible]
BEN McCULLOUGH
THE WANDERING DIVORCE,
[illegible]
Samedi à Midi—MATINÉE de McCULLOUGH
[illegible]—ACROSS THE CONTINENT.

Soirée Musicale au bénéfice de l'Ecole Paroissiale de Ste. Anne.

[illegible]

PROGRAMME.
PREMIÈRE PARTIE.
[illegible]
SECONDE PARTIE.
Grand Concert Vocal et Instrumental.
[illegible]

Grande Fête Champêtre.

[illegible]
AUX CASERNES,
SAMEDI et DIMANCHE, 5 et 6 octobre, SAMEDI et DIMANCHE, 12 et 13 octobre.
[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 5 octobre 1872.

[illegible]

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.

Un Professeur

AYANT ses diplômes de la Faculté de Paris, [illegible]

Cure Radicale des Hernies.

LE Dr. A. FOLLEA [illegible]

Perdu.

[illegible]

AVIS.

NOUS prévenons le public que [illegible]
Veuve A. HACKER [illegible]
A. HACKER & CO.

Huile d'Olive! Vermouth!! Porto !!! &c.

[illegible]
ALF. LANATA.

Dr. M. ESCOBAR,

[illegible]

L. GEX

A TRANSFÉRÉ [illegible]
L. GEX.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Cordials, &c.
8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
[illegible] ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Meubles de salon en bois de rose, riches, [illegible]; Meubles de chambre à coucher, en bois de rose massif, des ateliers de Mitchell et Mallard; Piano Pleyel droit, extra riche; Meubles de salle à manger; deux magnifiques Glaces de cheminée, françaises, de grandeur [illegible]; Verrerie taillée; Porcelaines Limoges, Gilles et Saxe; Tapis veloure et Bruxelles; Meubles de cuisine, etc., etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. [illegible]

N. B. — [illegible]

PAR EUGENE TOURNE.

Succession de Charles Ledig.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

GABRIEL DE FERIET & Co.,

ENCANTEURS,

G. DE FERIET, JOHN G. MONROSE

[illegible]

Avis.

P. POUJOL a l'honneur d'informer ses amis et le public [illegible]

Avis.

Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1872.

[illegible]

U. MARINONI, 69 Vieille-Levée.

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]
CINCINNATI LAGER BEER.
[illegible]
ROBERT PARNACHT.

Infirmerie de la rue du Cirque.

[illegible]

Le Dr. F. FORMENTO,

[illegible]

Ale, Porter, Biscuits.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

CREDIT! CREDIT!!

Grande vente, sans réserve et à crédit, pour cause de changement de commerce.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. ALEX. LEVY [illegible]

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT

[illegible]

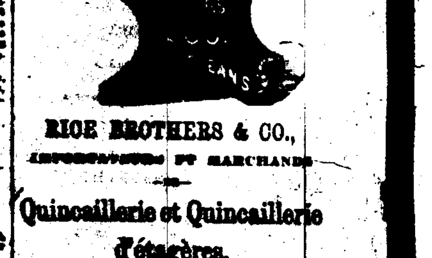

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

[illegible]

Buvette et Coque de bateau à vapeur à vendre.

[illegible]
J. J. FERNANDEZ.

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]
H. L. FEIRE.

A Louer,

[illegible]

A VENDRE

Pour cause de départ.

UN CAFÉ situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, [illegible]

[illegible]

A Louer,

[illegible]
BEN O'CONNELL.

A Louer,

[illegible]
J. TURCOTTE.

A Louer,

[illegible]
H. CONERY.

A Vendre,

[illegible]

[illegible] MACHINE A COUDRE DE WEED, [illegible]

Bureaux de la Succursale en Louisiane DE LA COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

L'Abeille d[illegible]

DIMANCH[illegible]

DÉ[illegible]

TRANSMI[illegible]

[illegible]